

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au projet d'aménagement foncier et au programme de travaux connexes de la commune de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES

Les propriétaires fonciers des communes de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES ; CHENIMENIL ; LA BAFFE et LE ROULIER sont informés que la commission communale d'aménagement de la commune de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES a décidé dans sa séance du 18 février 2026 de soumettre à enquête publique le projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme de travaux connexes.

Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

Par arrêté du 25 février 2026, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil départemental a ordonné l'ouverture d'une nouvelle enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

Du 5 mai au 5 juin 2026 avant 11h00

Le public pourra consulter et faire des observations sur le dossier d'enquête qui comprend notamment l'Etude d'Impact et l'Avis de l'Autorité Environnementale, sur le site www.vosges.fr ainsi que sur papier et support informatique dans la nouvelle salle polyvalente (1 Rue du Haut du Mont) de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES, aux jours et heures suivants :

• **les mardis** de **16h00 à 19h00**

M. Gilbert JANCOVICI a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur titulaire, et Mme Sylvie HELYNCK a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante, appelée à remplacer le commissaire enquêteur titulaire en cas d'empêchement, conformément aux dispositions applicables.

M. Gilbert JANCOVICI se tiendra en mairie de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES le samedi 23 mai 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que le vendredi 5 juin 2026 de 9h00 à 11h00 pour recevoir les observations portant sur les propositions.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la mairie de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES ou effectuées sur le site www.vosges.fr et à l'adresse mail charmois-devant-bruyeres.projet@vosges.fr avant 11h00 le 5 juin 2026.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil départemental des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr.

À la suite de l'examen des réclamations, les décisions prises par la commission communale seront portées à la connaissance des propriétaires qui disposeront alors d'un délai d'un mois pour se pourvoir devant la commission départementale d'aménagement foncier.

Important : les droits et actions réels grevant les parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement foncier seront transférés sur les nouvelles parcelles conformément aux articles L 123-13 à L 123-15 du Code Rural.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du Conseil Départemental des Vosges - Direction de l'Attractivité des Territoires – Service Agriculture et Forêt – 8 Rue de la Préfecture – 88088 EPINAL CEDEX 9 – 03.29.29.88.88.

Le Président du Conseil Départemental



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

DAT / SAF

8 Rue de la Préfecture - 88088 EPINAL CEDEX 9

Tél. : 03.29.29.88.88